



## MESURES DE CONFINEMENT LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS Informations au public

Mairie de Brécey

### Informations sur la fermeture des services publics sur Brécey

Les services et équipements suivants sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- **la mairie** : une permanence téléphonique (02 33 89 21 00) et par mail ([mairie@brecey.fr](mailto:mairie@brecey.fr)) est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- **le CCAS** : une permanence téléphonique (02 33 91 31 90) est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- **l'agence postale communale** : Les bureaux de poste d'Avranches et de Villedieu restent ouverts. Les lettres recommandées et les colis sont à retirer au bureau de poste d'Avranches (42 rue Saint Gervais),
- **les écoles, le RAM, la crèche, l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes**
- **l'espace culturel Bernard TRÉHET et la salle Arsène GARNIER,**
- **la déchetterie,**
- **la médiathèque,**
- **le centre social et la maison France Service,**
- **le camping et les gîtes communaux,**
- **les infrastructures sportives.**

### Service minimum d'accueil des enfants

Les écoles, la crèche, l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes étant fermées, un service minimum d'accueil a été mis en place pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Pour plus d'informations, contacter la mairie.

### Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est maintenue. Les habitants sont exceptionnellement autorisés à utiliser des sacs d'une capacité inférieure ou égale à 50 litres achetés en supermarché (translucides de préférence).

### Marché hebdomadaire

Le marché du vendredi situé sur la place de l'hôtel de ville est annulé jusqu'à nouvel ordre.

### Attestation de déplacement dérogatoire

Vous pouvez télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire à ce lien : [https://www.interieur.gouv.fr/content/download/121663/976885/file/Attestation\\_de\\_deplacement\\_derogatoire.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/121663/976885/file/Attestation_de_deplacement_derogatoire.pdf)

Pour plus d'informations, sur les modalités d'utilisation de cette attestation, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

### Recommandations et informations officielles

Pour toute information concernant l'épidémie, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>